

Bulletin d'inscription à découper et à retourner

Morgane et Jérémie POTTIER
14 Rue de la Libération Aout 1944
27800 HARCOURT

Ou par mail : associationannedharcourt@hotmail.com
Pour me joindre : 06.08.13.21.20

Accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : Association Anne d'Harcourt

Course 12 km : 12€ 6 km : 6€ Marche : Don libre

Inscriptions jusqu'au 20 Juillet à 12h. Après, 2€ de supplément, idem pour une inscription sur place.

Courses enfants (gratuit) :

NOM :

Prénom :

Tél : 06..... ou 02.....

Code Postal : Ville :

Date de Naissance : ___ / ___ / _____ Sexe :

Adresse Mail :

N° de licence FFA ou FFTRI : Club :

Envoyer photocopie de licence/ certificat médical

J'accepte le règlement ; signature

Pour les mineurs participants à la marche et les courses enfants ; signature des parents

Je soussigné(e)

Autorise mon fils ou ma fille à participer à la Course Sainte Anne le dimanche 26 Juillet 2026

Date et signature :

Assurance : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile. Individuelle accident/ Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Ne pas jeter sur la voie publique

Course de la Ste Anne

26 JUILLET 2026 **À L'ÉCOLE D'HARCOURT** **À PARTIR DE 8H30**

PROGRAMME
9H30 : 6 km – 6 €
9H45 : Marche 5 km – Don libre
10H30 : 12 km – 12 €
11H45 : Course enfants – Gratuit

INSCRIPTIONS
<https://course-ste-anne.123go.fr/>
associationannedharcourt@hotmail.com

RESTAURATION SUR PLACE

FONDATION Charles Nicolle - NORMANDIE
Reconnue d'utilité publique Prix Nobel

CHU ROUEN NORMANDIE

TIGATHLON PAYS DU NEUBOURG

REGLEMENT COURSE DE LA SAINTE ANNE 2026

1- Course en mémoire de la petite Anne, les bénéfices seront versés à l'hôpital du CHU de Rouen Au service pédiatrique, pour l'achat de matériel et autres améliorations pour le bien être de ces Enfants hospitalisés.

L'achat de de jouet pendant la période de Noël. Afin d'amener un peu de joie en cette période de Fêtes.

2- La course sur 12kms est ouvert à **tous les coureurs à partir de la catégorie cadets (né avant 2010)**

Licenciés ou non.

3- la course sur 6kms est ouvert à **partir des minimes (né en 2012 et avant),**

Pas de limite d'âge pour les marcheurs.

4- les courses enfants sont ouvertes pour les filles et garçons nés en :

2020 et après (Baby athlé) = 300m environ, 2017/2019 (école d'athlétisme) = 800m environ,

2015/2016 (poussins) = 1200m environ, 2013/2014 (benjamins) = 2000m environ, et se dérouleront

Dans l'enceinte et aux abords de l'école.

5- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

6- Une inscription n'est définitive qu'à réception du dossier complet comprenant

- Le bulletin d'inscription

- Le paiement

- La photocopie du certificat médical (moins d'un an) de non contre-indication à la course à pied en compétition, d'un PPS (parcours prévention santé de moins de 3 mois) ou d'une licence sportive en cours de validité

(pour les Baby-athlé et école d'athlétisme ; pas besoin de certificat médical),

Pour la marche, pas besoin de certificat médical seulement la signature du règlement.

7- L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.

8- Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle qui couvre ses pratiques sportives et de loisirs. Les organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsable des déficiences physiques des concurrents et déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

9- Tout inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical justificatif et ce avant le 20 juillet 2026. Au-delà de cette date, l'organisateur ne garantit aucun remboursement.

10- La sécurité sera assurée sur le parcours par des bénévoles et une assistance médicale sera présente.

11- Il est précisé que les participants se doivent secours et assistance.

12- En cas d'abandon, le participant doit déclarer au prochain signaleur ou au vélo-balai et doit remettre son dossard. Il pourra, ensuite à son choix, rejoindre le point d'évacuation qui lui sera indiqué où rentrer par ses propres moyens.

13- Les participants doivent impérativement rester sur le parcours matérialisé par l'organisateur.

14- Aucun accompagnateur ne pourra suivre un coureur sur le parcours que ce soit à pied ou En VTT.

15- Les participants respectent les barrières horaires et les signaleurs ont autorité à dévier ou à Arrêter tout participant dépassant les délais fixés. En cas d'arrêt, le dossard devra être remis au signaleur.

16- Il y aura un ravitaillement intermédiaire en eau uniquement.

17- Les récompenses se feront à la fin de toutes les courses. Seront récompensées les 3 premiers Au scratch hommes et femmes et le premier de chaque catégorie (non cumulable).

18- Les participants renoncent à tout droit à l'image pour les photos prises durant l'épreuve. elles pourront être utilisées par les organisateurs ou ses partenaires à des fins promotionnelles.

19- L'organisateur se réserve le droit de changer le parcours ou le kilométrage à n'importe quel moment si les conditions l'exigent avant et pendant la course.

20- Les participants s'engagent à respecter l'environnement, notamment en conservant avec Eux les emballages de gels et de barres énergétiques. Tout manquement à cette règle Entraînera la disqualification du participant.

21- En cas d'annulation par l'organisateur, celui-ci remboursera une somme, calculé par participants. Tenant compte des frais engagés, sans que cette somme puisse dépasser le montant de l'inscription.

23- La participation à l'épreuve implique automatiquement l'acceptation du présent règlement.